LA VIE RURALE EN CHAMPAGNE MÉRIDIONALE

AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

PAR

GENEVIÈVE MASSA

AVANT-PROPOS
SOURCES — LISTE DES OUVRAGES UTILISÉS

INTRODUCTION

Géographiquement, le sujet se borne à la région sud-est du Bassin parisien : rebord boisé de la forêt d'Othe, argiles fertiles de la Champagne humide et les terrains jurassiques plus secs de la côte des Bar, de la Montagne et du plateau de Langres. Ce sont les hautes vallées de l'Armançon, de la Seine, de l'Aube et de la Marne. Cette région est relativement homogène. Historiquement, les xiie et xiiie siècles sont l'époque de la domination de la maison de Blois sur la Champagne. C'est aussi la période des défrichements et des affranchissements : elle marque donc un grand progrès d'ordre économique et social.

PREMIÈRE PARTIE
LA VIE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES BOIS.

Au début du xne siècle, le revêtement forestier était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui : de l'Yonne à la Marne s'étalait une barrière presque continue, avec la forêt d'Othe et la forêt de Der. Cette dernière commençait au sud de Troyes et s'en allait rejoindre beaucoup plus haut la forêt d'Argonne. Sur la côte et la montagne, seules les grandes vallées étaient dégagées. Le chêne et le hêtre se partageaient ce vaste domaine. Le hêtre dominait cependant en forêt d'Othe, sur la Côte et sur la Montagne. Le chêne était l'arbre de la Champagne humide. Les autres essences, pommier, érable, etc., étaient moins répandues.

L'exploitation des bois était active. La hache pour abattre, la serpe pour débroussailler et ébrancher sont fréquemment citées. Les révolutions étaient soit de quinze, soit de vingt ans.

Les droits d'usage étaient nombreux; ils étaient concédés par le seigneur. Les actes délimitent en général le canton où ils sont autorisés, les essences réservées, la nature du bois à enlever (mort ou vif, petit ou gros) et la quantité qu'on en peut prendre. Le principal rôle de ces droits est d'assurer le chauffage des habitants et la réparation des maisons ou des outils.

CHAPITRE II

LES TERRES.

L'effort de défrichement a surtout porté sur la forêt d'Othe et sur la Champagne humide. Il a, presque partout, été l'œuvre des abbayes ou des villes neuves. Le droit de défricher semble se concéder comme un droit d'usage. On défriche par essartage et on enlève ensuite les souches. La terre se répartit ensuite entre le comte, l'église et les laïques.

Elle est extrêmement morcelée: les parcelles sont très petites et allongées. S'il y a une grande propriété (certains grands seigneurs et les abbayes), il n'y a pas de grands domaines. La terre comtale proprement dite est à peu près inexistante. La terre d'église domine en Champagne humide entre Seine et Marne, sur la côte entre Seine et Blaise et dans l'ouest de la forêt d'Othe. Ailleurs, c'est la terre seigneuriale qui l'emporte nettement. Peu de mentions de terre commune.

La technique agricole est encore primitive : l'assolement triennal est connu et on utilise des charrues à quatre bœufs. Les terres sont améliorées par drainage, irrigation, marnage et fumage. S'il est possible de réaliser deux récoltes par an, en revanche les rendements sont très faibles.

Les principales céréales cultivées sont l'avoine et le froment; peu d'orge, presque pas de seigle. L'avoine domine sur les terres plus pauvres, le froment en Champagne humide. La vigne est répandue à peu près partout et a tendance à s'accroître; quelques légumes et des vergers complètent le paysage agricole.

L'exploitation est grevée de multiples charges dont les taux sont très variables : redevances en nature qui se transforment peu à peu en cens d'argent, dîmes, terrages. Au xiii e siècle apparaissent les baux.

CHAPITRE III

LE BÉTAIL.

Le gros bétail, relativement peu nombreux, comprend chevaux, bovins et porcs. Les chevaux sont très peu répandus dans les campagnes. Les bovins étaient plus nombreux dans la Champagne pouilleuse que dans le sud de notre région.

Le petit bétail, en revanche, se trouve partout : il est composé surtout de moutons, qui donnent leur laine à l'industrie drapière. C'était là à peu près le seul élevage des plateaux. Les chiffres que nous possédons pour quelques granges montrent que les troupeaux étaient très importants.

Les animaux servaient à deux usages : le gros bétail était uniquement un élevage de trait. Quant aux porcs, ils étaient à peu près la seule viande consommée par les paysans.

Les droits de pâtures constituaient un des multiples droits d'usage. On rencontre des pâtures générales (bois et terres) : elles se limitaient dans le temps et dans l'espace et le nombre des animaux à faire paître était souvent précisé. Des accords intervenaient fréquemment sur les parcours de pâture. Certaines pâtures avaient lieu uniquement dans les bois : les deux principales restrictions à ces droits résultaient de la nécessité d'observer les délais après les coupes et de permettre la glandée.

La vaine pâture était généralement admise.

CHAPITRE IV

L'INDUSTRIE, LA CHASSE ET LA PÊCHE.

Les carrières se trouvent principalement dans les terrains jurassiques où la pierre offrait plus de résistance, surtout dans le Tonnerrois et aux environs de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube.

L'industrie céramique était localisée dans la Champagne humide, dont le sol renferme les argiles nécessaires. Elle existe aussi un peu au nord de la forêt d'Othe.

Trois centres principaux de l'industrie du fer existaient dans notre région : le premier dans la forêt d'Othe, le second autour de Wassy et le dernier dans la Montagne autour de la Chaume. L'exploitation était encore rudimentaire; on grapillait le minerai à la surface du sol.

En raison du grand élevage, du mouton, l'industrie de la laine était très développée. Malheureusement, cette laine était de mauvaise qualité. On trouve beaucoup de moulins à foulon. La technique était à peu près au point. Il y avait aussi un peu de chanvre et de lin. On travaillait le cuir un peu partout. Les peaux étaient préparées pour les fourrures et le cuir. Les tanneries sont en général concentrées dans les villes.

La chasse était générale dans ce pays de bois. Ce droit était limité par de très nombreuses garennes et restreint parfois à l'usage de certains engins. La pêche était concédée dans les rivières qui étaient objets d'appropriation. Certaines rivières étaient en ban; comme pour la chasse, le temps, les engins et même le produit de la pêche étaient parfois strictement réglementés.

CHAPITRE V

LA CIRCULATION ET LES ÉCHANGES.

Le réseau routier est à peu près celui des Romains. Il était assez dense et suivait en général les grandes percées naturelles. Les défrichements permettront l'extension des routes qui donne lieu à une certaine multiplication des ponts.

La Marne seule nous est connue comme une rivière ayant été utilisée pour le flottage. Les autres rivières n'étaient pas navigables.

Le développement de l'économic favorise les échanges. A côté des grandes foires de Champagne, les petits marchés locaux deviennent de plus en plus nombreux, marchés hebdomadaires ou foires annuelles.

Les monnaies les plus utilisées sont celles de Langres, de Dijon, de Troyes et de Provins. Au xiiie siècle, la monnaie royale fera son apparition et se répandra de plus en plus largement. La multiplicité des mesures et leurs fréquentes modifications devaient entraver les échanges, qui n'en demeurent pas moins assez actifs.

DEUXIÈME PARTIE LA VIE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

LE PEUPLEMENT.

Les xiie et xiiie siècles sont marqués par un très net accroissement de la population. La statistique des familles montre que la deuxième moitié du xiie siècle fut l'époque la plus favorable. Les quelques chiffres que nous possédons laissent à penser que la population était au moins égale, sinon plus nombreuse, à celle donnée par le dernier recensement de 1936.

Dans la forêt d'Othe et en Champagne humide, l'habitat est relativement dispersé. Sur la Côte et dans la Montagne, il est groupé autour des puits. En règle générale, les villages étaient plus nombreux autrefois que maintenant.

L'accroissement de la population provoquera une évolution économique par l'apparition d'une classe d'ouvriers agricoles et une évolution sociale avec les affranchissements : les paysans deviennent une force avec laquelle il faut compter.

CHAPITRE II

LES HOMMES LIBRES.

L'importante question de la noblesse utérine est assez délicate à trancher. Il semble que de multiples coutumes particulières se soient établies à ce sujet. On l'admit plus généralement à l'ouest de notre région. C'est le seul caractère original de la noblesse champenoise. Le pays était très fortement féodalisé, mais peu de grands feudataires (seuls les comtes de Brienne subsisteront à la fin du xiiie siècle). La petite noblesse pullule qui possède peu de terres. Les croisades endettèrent beaucoup la noblesse champenoise.

L'Église est très puissante : avec l'accroissement de population, les abbayes prennent une grande extension. Les moines sont souvent d'origine noble ou bourgeoise. Les terres de l'Église sont vastes et tendront à s'augmenter avec la chute des fortunes seigneuriales fortement entamées par les croisades. Toutefois, la fin du xIII^e siècle marque la fin de leur apogée.

D'autres classes sociales ne peuvent, à vrai dire, être rangées ni dans celle des hommes libres, ni dans celle des serfs. Ce sont les aubains dont la personne était libre, mais qui n'avaient pas la pleine propriété de leurs biens. Quelques Juifs vivent dans les campagnes : leur situation a beaucoup varié, mais les persécutions l'emportent sur les mesures de faveur. Nous n'avons que très peu de renseignements sur les bâtards et les lépreux.

CHAPITRE III

LES SERFS.

La principale source de la servitude est la naissance. L'homme libre peut aussi se donner lui et ses biens, soit à une église, soit à un laïc : ce sont les oblations et les recommandations.

Le serf est un objet d'appropriation et par là peut être vendu, échangé, partagé même. On avait sini par reconnaître la validité du mariage entre serfs, mais les enfants ne leur appartenaient pas. Le serf peut posséder un certain pécule: les cartulaires ont conservé des actes où des serfs dotent leurs filles, font des donations aux abbayes.

La rareté de la main-d'œuvre a donné lieu à deux sortes de droits des seigneurs sur les serfs : le formariage ou interdiction au serf de se marier hors de sa seigneurie, sauf contrat particulier, et le droit de parcours ou de poursuite.

En outre, le serf, ayant reçu une terre, doit un certain nombre de redevances et de services : taille, échoîte, corvées. Toutes ces charges se transformeront peu à peu en redevances d'argent.

A cet égard, la Champagne présente assez peu de particularités.

CHAPITRE IV

LES AFFRANCHISSEMENTS.

La cause première des affranchissements doit être recherchée surtout dans l'accroissement de la population. Pour faire cultiver les terres défrichées, les seigneurs accordent aux hommes qui venaient s'y établir certaines libertés.

Avant d'être collectifs, les affranchissements furent d'abord individuels: les comtes de Champagne furent les premiers à en accorder. De même, le premier adoucissement à la servitude fut la fixation, ou abonnement, des charges, redevances et services. La dévalorisation de la monnaie accélère la libération des populations paysannes qui, peu à peu, s'affranchirent, en tout ou partie, de leurs charges. Le formariage et l'échoîte sont les redevances qui disparurent le plus vite.

Les affranchissements collectifs allèrent de pair avec la fondation des villes neuves. Tout d'abord, le type de Lorris fut au début le plus généralement accordé. Les comtes de Champagne créèrent plus tard deux types locaux : celui de Beaumont et celui de Troyes. Avant le xiii^e siècle, presque toutes les chartes de franchise seront de ce dernier type.

CHAPITRE V

LA VIE VILLAGEOISE.

Essais de reconstitution d'un village au xine siècle : le finage et ses cultures, les bois. Description du village, aspect des maisons ; les édifices principaux : la motte féodale et le château, la grange d'une abbaye, l'église, la léproserie.

La communauté du village est très forte dans l'est de la France, où le paysan n'est pas individualiste. Le maire, gros paysan aisé, existe même quand la population n'est pas totalement affranchie. Avec l'accroissement de population, tous les artisans sont à peu près représentés et le village peut vivre pour ainsi dire en économie fermée.

La maison paysanne possède encore un mobilier très primitif. La nourriture des habitants est presque uniquement végétarienne. La famille. Le travail du paysan est réglé sur le rythme des saisons.

Des charges pèsent sur le paysan et il doit certains services. Son matériel est peu considérable : il n'a qu'une ou deux vaches, un cheval quand il est plus aisé.

CONCLUSION

La Champagne méridionale est, aux xIIe et xIIIe siècles, à un tournant de son histoire; l'économie domaniale a cessé de vivre, mais de nouvelles circonstances économiques et d'importantes transformations sociales annoncent les siècles futurs.

APPENDICES

- I. 1333. Saisies faites sur des paysans de Jeugny pour nonpaiement des tailles.
 - II. Tableau des foires et des marchés.
 - III. Tableau des chartes de franchise.

CARTES

Granges.
Cultures.
Industries.

